

Consultations prébudgétaires de 2010

Allocution de Nancy Hughes Anthony

Présidente et chef de la direction

Association des banquiers canadiens

Prononcée devant

Le Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Le 25 octobre 2010

Ottawa

SEUL LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI

Bon après-midi! Je m'appelle Nancy Hugues Anthony; je suis présidente et chef de la direction de l'Association des banquiers canadiens, une organisation qui représente 51 banques membres et leurs 26 000 employés. Je tiens à remercier le président et les membres du Comité de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

Nous sommes heureux de constater que, malgré l'environnement économique instable des dernières années, nos banques sont demeurées solides, poursuivant leur apport considérable à l'économie du pays. Le Canada était l'un des rares pays dont le système bancaire n'a enregistré aucune faillite et n'a pas eu recours à des opérations de sauvetage. En fait, le mois dernier, et pour la troisième année de suite, le Forum économique mondial a qualifié les banques du Canada des plus solides au monde.

Un système bancaire solide et stable profite au Canada et aux Canadiens. En 2009, les banques au pays ont versé 7,5 milliards de dollars en impôts à tous les niveaux de gouvernement; leur apport au PIB se chiffre à 55 milliards de dollars. Les banques représentent une source d'emplois sécuritaires pour plus d'un quart de millions de Canadiens. En outre, nos banques appuient fermement les PME, avec, selon les chiffres de juin 2010, 80 milliards de dollars octroyés en crédits aux petites et moyennes entreprises. Sans oublier que les banques et leurs employés comptent parmi les donateurs corporatifs aux organismes caritatifs les plus généreux au Canada et jouent un rôle essentiel dans l'appui aux organisations et aux activités communautaires.

La force de notre secteur bancaire est une indication claire de la compétence du système de réglementation canadien. Malgré cela, nos banques seront assujetties aux nouvelles règles internationales, telles que décidées par le G20, des règles qui imposeront à toutes les banques le respect de niveaux plus élevés de fonds propres et de liquidité. Importantes, certes, pour la stabilité du système bancaire mondial, ces règles auront des répercussions sur les banques au Canada qui se conforment déjà à des normes plus élevées que la plupart des banques ailleurs dans le monde, mais qui devront, néanmoins, s'ajuster aux nouvelles exigences.

Nous croyons également que les avantages de notre système de réglementation national stable devront s'étendre au secteur des valeurs mobilières. Voilà des années que l'ABC intervient en faveur d'une réglementation efficace des valeurs mobilières qui assure une meilleure protection des investisseurs et une réduction du coût de la levée de capitaux pour les entreprises au pays. Nous jugeons encourageant le travail du Bureau de transition canadien en valeurs mobilières et continuerons à soutenir la nécessité pour le Parlement d'adopter la loi proposée en matière de valeurs mobilières.

Par ailleurs, nous sommes d'avis que le gouvernement est sur la bonne voie quant à la création d'un système fiscal plus concurrentiel. Dans son Énoncé économique d'octobre 2007, le gouvernement fédéral a annoncé un engagement envers la réduction du taux d'imposition du revenu des sociétés, qui se situera à 15 % d'ici 2012, une mesure susceptible de mettre le Canada en avant des autres pays du G7 et d'en faire une destination privilégiée des investisseurs à la recherche de marchés concurrentiels. Améliorer le caractère concurrentiel de notre système fiscal contribuera à la croissance économique du pays en termes de nouveaux emplois et d'investissements plus importants. On estime qu'une baisse de 3 % du taux d'imposition fédéral sur le revenu des sociétés de toute taille aboutira, avec le temps, à des investissements de capitaux additionnels de l'ordre de 47 milliards de dollars et à la création de 223 000 emplois. Il s'agit là d'avantages

économiques considérables, générés par un cadre fiscal concurrentiel; donc, des réductions qui sont avantageuses pour tous les Canadiens.

Parmi les recommandations prébudgétaires émises par ce Comité en 2009, nous étions heureux d'en retrouver une qui vise l'exploration de la possibilité de consolider les déclarations fiscales au Canada, une recommandation qui s'est retrouvée dans le budget de 2010. Cette initiative permettra la croissance économique en réduisant les coûts administratifs et opérationnels excessifs et en limitant l'avantage concurrentiel que possèdent les sociétés ailleurs dans le monde sur les sociétés canadiennes, le Canada étant le seul pays du G7 qui n'a pas encore mis en place un cadre permettant la production de déclarations fiscales consolidées.

Un autre des sujets qui ne doivent pas être négligés, outre les règlements nationaux visant les valeurs mobilières et la compétitivité fiscale des sociétés, est l'importance de l'épargne et des placements personnels. Épargner en vue de la retraite est un enjeu essentiel pour tous les Canadiens, dont un bon nombre n'a pas accès à des régimes de retraite parrainés par les employeurs. Les propriétaires de PME et les travailleurs autonomes ne profitent pas non plus des avantages qu'offrent les grands régimes de retraite bien gérés, et se retrouvent donc dans une position peu enviable alors qu'ils planifient leur retraite. Nous sommes d'avis qu'en séparant la participation à un régime de retraite de la relation d'emploi et en permettant à de tierces parties – comme les banques et autres institutions financières – d'offrir de tels régimes, tous les Canadiens pourront avoir accès à des outils d'épargne comparables qui leur permettront de mieux se préparer à vivre leur retraite.

Finalement, le secteur bancaire continue à travailler avec le gouvernement et tous les parlementaires sur l'amélioration du niveau de littératie financière au sein de la population. Les banques se penchent sur cette question depuis de nombreuses années. En témoigne le séminaire de littératie financière *VotreArgent*, qui a été mis en place par l'ABC en collaboration avec l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et qui a rejoint plus de 190 000 élèves des classes du secondaire 4 et 5 au cours de ses 10 années d'existence.

Nous comptons poursuivre notre discussion avec le gouvernement fédéral à ce sujet une fois que le rapport et les recommandations du Groupe de travail sur la littératie financière auront été publiés en décembre.

Pour conclure, nous réitérons notre engagement à travailler avec tous les parlementaires afin de maintenir le niveau de stabilité et de compétitivité du secteur bancaire, un secteur qui assure la prospérité et la croissance du Canada et des Canadiens.

Je serai heureuse de répondre à vos questions si vous en avez.

Merci.